



Communauté de Communes de Despres-Samer



Communauté de Communes de la Côte d'Opale



# PLAN REGLEMENTAIRE A14

## Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

# LACRES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale  
ARRÊTÉ DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019  
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)  
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ome)



Information :  
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires B et C.

### Légende :

#### ZONAGE (art.L151-9 du CU)

- Zones urbaines
- Zones naturelles et forestières
- Zones agricoles

#### SITE PROJET


- Habitat (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)

#### AUTRES PRESCRIPTIONS

- Espace inconstructible et limite d'implantation des constructions en application des dispositions de l'article L. 111-6 du CU

#### HABILITAGE CADASTRE / FOND DE PLAN

- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Exploitation
- Périmètre 100 m exploitation agricole
- Surface en eau
- Cours d'eau (rivière, fleuve)
- Bâtiment
- Cimetière
- Parcellaire
- Limite de commune



CA des Deux Baies en Montreuillois

LACRES

Echelle de référence : 1/5 000  
0 100 200 Mètres

Sources : ©DGI/cadastre 2019, ©IGN - BD Topo® 2018, DREAL NPDC, CSRPB, BDCC 2019